

PROCÈS-VERBAL **COMITÉ EXÉCUTIF DU LDAC**

Réunion hybride : Madrid (NH Collection Eurobuilding) & Zoom **Mercredi 18 mai 2022** **09h30-12h00**

Président : Iván López van der Veen

Vice-présidents : Béatrice Gorez, Juan Manuel Liria et Marc Ghiglia

Rapporteurs (Secrétariat) : Alexandre Rodríguez et Manuela Iglesias

1. Bienvenue du Président et ouverture de la part de la Directrice générale pour une pêche durable, Mme. Isabel Artime (SGP-MAPA - Espagne)

Le Président, M. Ivan López, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et rappelle qu'aujourd'hui, 18 mai, c'est la **Journée internationale des femmes du secteur maritime**. Cette année 2022, c'est la première fois que cette journée de reconnaissance aux femmes qui travaillent dans le secteur maritime a lieu. La thématique est : « Formation-Visibilité-Reconnaissance : soutenir la mise en place d'un environnement de travail exempt d'obstacles ».

Comme le souligne l'OMI dans sa Résolution A-1170(32) de décembre 2021, c'est une journée pour « célébrer les progrès réalisés dans le secteur maritime et les leçons tirées des femmes éminentes du secteur, sans oublier la résistance et la persévérance qui leur ont donné de l'élan ».

Ensuite, il souhaite la bienvenue à la Directrice générale pour une pêche durable, Mme. Isabel Artime, du gouvernement espagnol (MAPA), invitée à prononcer le discours d'ouverture et qui rappelle que ce sont la Commission européenne et le gouvernement d'Espagne qui financent le LDAC.

La Directrice générale pour une pêche durable, Mme. Isabel Artime, commence son discours en remerciant le Conseil consultatif pour son invitation et en soulignant l'importance de la gestion et de la protection des mers et des ressources marines. On ne peut entendre la gouvernance des mers sans la pêche, qui joue un rôle essentiel dans la contribution à l'Agenda 2030 pour le développement durable. La pêche fournit des protéines de grande qualité, contribue à éliminer la faim dans le monde et crée aussi de l'emploi et de la richesse.

Puis elle parle de la loi sur la pêche durable et la recherche halieutique approuvée le jour-même. Au sujet de la réforme de la PCP, la Directrice générale souligne la quête du RMD, indiquant que cela reste un objectif, même si le concept de durabilité doit être abordé de manière plus vaste et intégrale (versant social et économique). Ensuite elle souligne l'importance de la présence de l'UE sur la scène internationale, et son leadership dans tous les fora, sans oublier le rôle important des ORGP pour permettre à toutes les parties de continuer à gérer correctement les flottilles et les ressources.

Le Secrétariat indique que le quorum des membres présents et représentés requis pour la prise de décisions est atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est ensuite approuvé sans commentaires ni modifications.

3. Approbation du procès-verbal du dernier Comité Exécutif - Madrid/Zoom, le 16 février 2022

Le procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 16 février 2022 est approuvé.

4. Présentations concernant les défis actuels de la gouvernance internationale des océans. - Réflexions au sujet des priorités de travail de la DG MARE concernant la dimension internationale de la PCP

Le représentant de la CE, M. Anders Jessen, résume les priorités de travail de la DG MARE dans le cadre des différentes ORGP et rappelle que ce travail a été très difficile dernièrement à cause de la tenue des réunions en virtuel uniquement.

Et de poursuivre :

CTOI :

Depuis 3 ans, c'est la première fois qu'une réunion a lieu en présentiel. Les deux questions principales sont les suivantes :

1. La situation inquiétante du stock de YFT dans l'Océan Indien et la réduction des possibilités de captures, dans la mesure où il est impossible de continuer à adapter les limites de captures alors que le reste augmente ses prises une année après l'autre.
2. Les DCP : situation extrêmement chaotique l'année passée avec la proposition du Kenya. Cette année, la proposition de ce pays est survenue trop tard, et seule celle présentée par l'UE sera débattue.

WCPFC :

Une nouvelle mesure concernant le thon tropical a été adoptée en décembre 2021, ce qui est un succès même s'il s'agissait en quelque sorte d'une répétition de l'année précédente. L'un des problèmes est le grand nombre de lacunes et de déficiences au niveau des principales mesures de gestion et de conservation, en particulier la vaste étendue des Petits états insulaires en développement (PEID) dont la Chine tire parti. Par exemple, la moitié de la flotte de pêche à la senne pour le thon tropical emploie des DCP au cours de la période de fermeture grâce à des exemptions. Aucune mesure relative aux listes croisées de pêche INDNR n'a pu être adoptée. Malheureusement la FFA n'a pas apporté son soutien.

CIAT :

La priorité pour 2022 est l'application des dernières résolutions au sujet de la gestion des thons tropicaux et de l'Accord relatif aux mesures de l'état du port (PSMA en anglais). L'autre question en cours est l'élection du nouveau directeur.

ICCAT :

La prochaine plénière contient de nombreux sujets à aborder :

- À propos du thon tropical, sur la question clé de la répartition du TAC, son éventuelle augmentation (étant donné l'état du stock) permettra de répondre à l'accroissement pour les pays en développement. Les DCP ne devraient pas être une question cette année, beaucoup de choses ont déjà été faites.
- Processus MSE pour le BFT.
- Le requin-taube bleu (shortfin mako), bien que tous ne soient pas satisfaits des décisions prises l'année passée, est une vaste question ; la recommandation permet d'envisager un mécanisme de transition pour un certain degré de retenue si diverses conditions sont remplies, mais la « bataille » n'est pas encore terminée sur ce front. Il faut également aborder, dans le cadre du classement CITES, la proposition du Panama, qui souhaite inclure l'ensemble du groupe des requins, dont fait partie le requin bleu, à l'annexe II.

NAFO :

Le nouveau régime de pêche pour la crevette 3M est en attente de la prochaine réunion annuelle car la réunion intersession a été annulée du fait de l'invasion de l'Ukraine. Le résultat est incertain. Reste à voir si les scientifiques recommandent la réouverture de la pêcherie ou pas.

Au sujet de l'écosystème et des VME, l'année passée l'UE a insisté sur l'intensification de la communication entre les scientifiques et les gestionnaires en vue de faire bien comprendre l'objectif des propositions de nouvelles fermetures.

CCAMLR :

L'UE n'a pas réussi, une fois de plus, à faire accepter la proposition concernant deux AMP (Antarctique oriental et Mer de Ross). Elle n'a pu qu'accroître le nombre de partisans, qui sont maintenant 18 des 26 membres, les États-Unis ayant rejoint la liste depuis cette année. Étant donné la situation en Ukraine, l'UE se contentera de continuer à insister pour augmenter le coparrainage, mais les propositions qui peuvent être faites cette année sont incertaines.

En réponse aux questions des membres, M. Jensen a effectué les commentaires suivants :

- À propos de l'ICCAT, il n'a pas encore été décidé quelles propositions vont être faites mais la question de la pêche INDNR pourrait être à l'ordre du jour.
- L'adoption de la communication sur la gouvernance internationale des océans devrait être adoptée en juin. L'attention se concentre plutôt sur les prochaines étapes et la voie à suivre.
- La proposition du Panama pour l'inclusion des requins à l'annexe II CITES sera abordée dans le cadre du Conseil ENV sans débat avec le Conseil AGRIFISH. La DG MARE n'offre pas de soutien pour cette proposition car il n'y a pas d'éléments scientifiques nécessaires pour l'étayer et car, au niveau de l'UE, la politique des nageoires attachées existe déjà.
- Au sujet de la situation des canneurs espagnols au Sénégal, l'état des licences a été débloqué grâce à la réception du document qui devrait permettre de payer la prochaine aide sectorielle. Si les choses prennent encore du retard, cela pourrait mener à une éventuelle suspension de l'APPD, situation que personne ne souhaite.

Au sujet de l'échange concernant la manière de travailler avec la CITES, M. Jensen a expliqué que dans l'accord CITES il y a une disposition selon laquelle, s'agissant d'espèces marines, il est possible de consulter plus régulièrement non seulement la FAO mais aussi les ORGP dont les compétences sont au cœur des débats. Pour le moment cela n'a pas été mis en pratique. Il faudrait d'abord convaincre les agents de l'environnement de la meilleure voie à suivre, aussi bien côté CITES que côté européen et national.

Dans le cadre de la Commission européenne, il y a plus de réunions régulières avec les collègues de l'environnement ; cela ne signifie pas un accord sur chaque question mais au moins la communication s'est améliorée.

Les membres du LDAC sont d'accord sur le fait qu'il faut une meilleure coordination entre les différentes parties prenantes du milieu marin.

- Rapport EJF concernant l'activité de la flotte de pêche lointaine chinoise et proposition d'avis du LDAC - Julien Daudu (EJF / Président du GT5)

M. Julien Daudu (EJF / Président du GT5) effectue une [présentation PowerPoint](#) consacrée au rapport rédigé par EJF sur la flotte de pêche lointaine chinoise. Ce rapport analyse de manière exhaustive la vaste, opaque et parfois illégale empreinte halieutique globale chinoise, dans le but spécifique de donner des informations sur les réponses appropriées et efficaces des responsables de la prise de décisions en matière de pêche en Chine et dans le monde.

Le lien permettant d'accéder à la présentation est le suivant :

<https://ejfoundation.org/reports/the-ever-widening-net-mapping-the-scale-nature-and-corporate-structures-of-illegal-unreported-and-unregulated-fishing-by-the-chinese-distant-water-fleet>

M. Daudu a expliqué ensuite le projet d'avis du LDAC sur la question.

Les membres du LDAC sont d'accord pour consolider la proposition d'avis par rapport à ce qui est demandé à la Commission européenne. Différentes questions ont été soulignées : le système de contrôle de cette flotte, la responsabilité des pays côtiers où elle pêche et les subventions (avec les débats de l'OMC). Le lien a aussi été fait avec les communications de la Commission européenne sur la diligence raisonnable, le travail forcé et le travail illégal.

La possibilité de présenter un avis conjoint avec le MAC a aussi été soumise, car la lutte contre la pêche INN doit également passer par le marché. L'on attendra que le MAC débattre du rapport d'EJF pour décider de son implication dans le travail du LDAC sur la question.

ACTION : les secrétariats du MAC et du LDAC se contacteront pour étudier la possibilité de dresser un avis conjoint sur l'activité de la flotte de pêche lointaine chinoise. Le LDAC continuera à travailler sur cet avis et le MAC décidera si, une fois adopté par le GT5 du LDAC, il est prêt à le soutenir.

- **Approbation de l'avis des GT4 et GT5 sur la « dimension sociale des accords de partenariat pour une pêche durable (APPD) entre l'Union européenne et les pays tiers »**

M. Daniel Voces, en qualité de coordinateur de l'avis, en expose les bases et l'articulation :

https://ldac.eu/images/EN_DRAFT_v7_Social_Clause_SFPAs_10May2022_FGok.pdf

Les commentaires reçus ont été discutés et il a été décidé au cours de la réunion d'introduire la possibilité pour les OPP d'utiliser le FEAMPA pour la formation, sans oublier les fonds dédiés dans le cadre des APPD.

Le Comité exécutif a adopté l'avis avec ces modifications.

5. Rapport résumé concernant les actions des derniers Groupes de travail du LDAC (22-24 mars 2022) et adoption d'avis :

- **Groupe de Travail 1** Le président, M. Michel Goujon, résume les principales actions/thématiques.

OCÉAN ATLANTIQUE-ICCAT :

Au sujet de la préparation de l'avis pour la réunion annuelle de l'ICCAT de 2022 : le GT1 a convenu de préparer un projet d'avis du LDAC recueillant les observations et les commentaires des membres, s'axant sur les stocks clé, soit les thons tropicaux (YFT, BET, SKJ) et le requin-taupo de l'Atlantique. Le LDAC suivra aussi de près le développement MSE/HCR pour les stocks de thon tropical de l'Atlantique. L'un des problèmes identifiés a été la pêche INDNR et le manque de conformité de la part des flottes senneuses et palangrières battant pavillon non-communautaire (par exemple Ghana, Sénégal, Taïwan, Chine) en lien avec la notification des captures de thon obèse et de requin-taupo. Il est aussi proposé d'unir cette obligation de respect des dispositions actuelles du SCV avec tout débat survenant au sujet de la réassignation de quotas, puisque la flotte de l'UE est la seule qui a diminué son quota et son niveau de captures de manière constante ces 7 ou 8 dernières années.

OCÉAN INDIEN - CTOI

Au sujet de la préparation de l'avis pour la réunion annuelle de la CTOI de 2022 : le LDAC tentera de rédiger un avis solide pour les recommandations sur les thons tropicaux, en se centrant sur le YFT, y compris la gestion des DCP, les questions de conformité de la part des CPC et les questions liées à la pêche pratiquée à l'aide de filets dérivants pélagiques à grande échelle dans la zone de la Convention.

PACIFIQUE OCCIDENTAL - WCPFC

Les membres du GT1 fourniront des informations, par écrit ou directement lors de la réunion de coordination avec la DG MARE en guise de préparation de la réunion annuelle de la WCPFC en 2022. Il conviendra de se centrer sur les stratégies de captures pour le SKJ et le thon blanc du sud ainsi que les requins du Pacifique sud (BSH et requin-taupo), sans oublier les éventuels points de référence objectif pour le BET et le YFT et les questions de conformité.

GOUVERNANCE INTERNATIONALE DES OCÉANS (GIO)

Au sujet du projet d'avis concernant le rôle des ORGP dans le contexte GIO-BJN : le GT1, en coordination avec le GT5, créera un groupe de discussion (FG) spécifique pour débattre de l'élaboration d'un avis du LDAC qui soulignera le rôle des ORGP (thonières et mixtes) dans le contexte de la GIO et la prochaine adoption du traité BNJ. Le document de travail qui servira de base pour les débats sera la note de synthèse rédigée et présentée par le Président du GT1, M. Michel Goujon.

ATLAFCO-COMHAFAT

Mise en place du protocole d'accord LDAC-COMHAFAT sur le programme régional des observateurs en mer et le schéma régional de contrôle portuaire : le GT1 et le GT4 travailleront ensemble avec la COMHAFAT pour rédiger un projet d'avis sur la possibilité de continuer à développer un programme scientifique régional complet d'observateurs en mer, et un système régional de contrôle portuaire.

○ **Groupe de travail 2** (Gerard van Balsfoort/Xavier Leduc)

Le Président du GT2 indique que la semaine prochaine aura lieu un symposium avec la présence de scientifiques et de responsables de la gestion régionale de la pêche des petits pélagiques en Afrique occidentale, où sera aussi étudié l'impact du changement climatique sur ces stocks.

Ensuite, il résume les principales actions du groupe :

PÊCHERIES DE L'ATLANTIQUE NORD-EST - NAFO

Le LDAC travaillera à la rédaction d'un avis sur cette ORGP avant la réunion annuelle (troisième semaine de septembre), en s'axant spécifiquement sur les mesures de gestion et techniques liées aux stocks commerciaux clé.

Le LDAC tentera de participer aux prochains ateliers de la NAFO consacrés à l'écosystème et à l'approche de précaution prévus pour août 2022.

Le GT2 effectuera un suivi des possibles sanctions ou déductions de cotisation applicables aux Îles Féroé comme résultat de son augmentation unilatérale des captures au-delà du quota assigné en 2021 pour le cabillaud en zone 3M.

CABILLAUD EN FPZ DE SVALBARD ET NÉGOCIATIONS NORVÈGE-UE

Le Président du GT2 et le Secrétaire prépareront une lettre de nature urgente sur l'état de la situation en lien avec le cabillaud à Svalbard. Dans la lettre, l'UE sera encouragée à se montrer ferme envers la Norvège et à défendre ses droits historiques et le quota assigné comme résultat du Traité de Paris, qui reflète correctement les possibilités de pêche annuelles de l'UE.

PÊCHE DE L'ATLANTIQUE NORD-EST DANS LES EAUX INTERNATIONALES - NEAFC

- Négociations des états riverains NEA :

Le représentant de PEW a posé une question sur le manque d'inclusion dans la délégation de l'UE des représentants des ONG pour la réunion des états riverains NEA, à la différence de ce qui se passe avec les administrations du Royaume-Uni et de l'Écosse, où le processus de registre est automatique et où les informations sont transparentes pour les parties prenantes par rapport aux prochaines réunions. Le LDAC pourrait poser cette question lors d'une réunion Inter-CC à propos du niveau de participation des parties prenantes à la NEAFC.

- Proposition de création d'un forum des parties prenantes de l'UE à l'OPANO/CPANE

Les Secrétariats du PELAC et du LDAC convoqueront un groupe de discussion conjointe à un moment donné courant 2022 (ouvert aux autres CC) pour débattre d'une note de synthèse consacrée aux éventuels scénarios et modalités de création d'un forum de parties prenantes de l'UE pour les parties intéressées de la pêche dans l'Atlantique nord-est. Une fois arrivés à un accord, les secrétariats étudieront la possibilité d'engager une procédure d'adoption d'avis conjoint sur cette question.

TCA ENTRE LE ROYAUME-UNI ET L'UE

En ce qui concerne le rôle des parties prenantes au Comité spécialisé de pêche, une carte Inter-CC (PELAC, NWWAC, NSAC, LDAC, MAC) a été distribuée pour adoption et approbation.

RELATIONS BILATÉRALES ET MULTILATÉRALES DE L'UE AVEC LA NORVÈGE, LES ÎLES FÉROE ET L'ISLANDE

Le GT2 estime qu'il serait intéressant de maintenir le contact avec l'unité de la DG MARE sur l'Atlantique nord pour effectuer un suivi des Termes de référence et du contenu des négociations d'un nouvel Accord-cadre sur la pêche de l'EEE (l'actuel date de 1980) qui devrait être prêt pour début 2023.

○ **Groupe de travail 4** (Julio Morón)

État des APPD

Le GT4 soulignera toute question liée à l'application du protocole des APPD en cours, outre les inquiétudes liées à la négociation/rénovation des nouveaux protocoles. En l'occurrence, il prêtera spécialement attention aux pays suivants : Maroc, Mauritanie, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Côte d'Ivoire, Gabon et Seychelles.

GESTION RÉGIONALE DES PÊCHERIES DE PETITS PÉLAGIQUES PARTAGÉS EN AFRIQUE OCCIDENTALE

Un groupe de réflexion (FG) sera créé pour rédiger un avis spécifique sur cette question, avec une mention spéciale concernant le mauvais état des stocks de sardinelle à cause du manque d'évaluations scientifiques solides, de coopération régionale et de volonté politique des états côtiers (Maroc, Mauritanie et Sénégal) et de la surexploitation des stocks de petits pélagiques à cause des activités INDNR.

RÔLE DES INVESTISSEMENTS HALIEUTIQUES EUROPÉENS DANS LES PAYS TIERS

À la demande du Président du LDAC, un groupe de discussion/steering committee a été mis en place pour aborder les termes de référence concernant l'organisation d'une conférence internationale (soit : programme, logistique, lieu de tenue, hôtes/entreprises intéressées et sponsors, nom des intervenants identifiés et protocoles d'organisation.)

ÉTENDUE ET RÉSEAU D'ASSOCIATIONS EXTERNES

Il s'agira de consolider le lien avec les différents partenaires comme la FAO, AFRIFISH, COMHAFAT et ECOFISH.

○ **Groupe de travail 5** (Julien Daudu)

M. Julien Daudu résume les principales actions du groupe qu'il préside.

Lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (IUU)

- Maroc

Une proposition d'avis ou lettre conjointe sera rédigée pour aborder une série de questions liées à l'amélioration de la coopération et la gouvernance en matière de pêche entre l'Espagne/UE et le Maroc. Une fois que la version provisoire sera prête, un groupe de réflexion sera créé. Parallèlement, le LDAC suivra l'évolution du recours déposé contre la récente décision de la Cour de justice de l'UE qui annule les décisions du Conseil sur les accords commerciaux et de pêche de l'UE à cause du conflit du Sahara.

- Application du Règlement sur la pêche INDNR et nationaux impliqués dans ces activités :

Le Secrétariat invitera le prochain GT5 à la DG MARE où il effectuera une présentation du rapport de l'UE sur l'étude des nationaux impliqués dans des activités INDNR. Le Secrétariat fournira le rapport de la Cour des comptes européenne sur l'application du Règlement INDNR.

Contribution du LDAC à la consultation en ligne de l'UE sur la PCP - Mesure de la capacité de pêche :

Le Secrétariat lancera un appel aux membres du GT5 pour créer un groupe de réflexion (FG) consacré à la capacité de pêche, garantissant une représentation adéquate du secteur halieutique et de la GIO, et invitant des experts associés (ingénieurs navals, constructeurs de navires, responsables politiques) pour étudier les différentes possibilités alternatives au système actuel de mesure de la capacité de pêche dans les GT.

Gouvernance internationale des océans

- Agenda de l'UE pour l'application de la GIO : le GT5 suivra les résultats de la consultation en ligne sur les points à inclure à l'agenda GIO et étudiera les développements liés à sa publication en 2022.

- Prospection minière en eaux profondes - ISA : le Secrétariat partagera avec les membres du GT5 le dernier document de recherche scientifique publié dans Marine Policy concernant les éventuels impacts des activités minières en eaux profondes pour l'environnement, document cité par la représentante de la DG MARE à cette réunion, Mme. Arianna Broggiato.

Dimension sociale de l'UE et travail avec le Comité de dialogue social de l'UE

Le Secrétariat lancera un appel à propositions et créera un FG pour débattre de la récente proposition de la Commission de Directive consacrée à la diligence raisonnable en matière de durabilité des entreprises et décider des prochaines étapes à suivre.

Les membres du GT5 intéressés effectueront un suivi des consultations et de l'évolution législative relative aux directives sur le contrôle par l'état recteur du port et l'état de pavillon et proposeront une voie à suivre pour que le GT5 puisse participer aux consultations.

Invasion de l'Ukraine par la Russie - Impact socioéconomique pour les activités de pêche

Le Secrétariat demandera des éclaircissements à la DG MARE concernant le montant des aides temporaires accordées aux entreprises halieutiques de l'UE (pas aux navires) issues de la communication de la CE sur le cadre temporel des aides étatiques.

Collaboration avec l'AECP/EFCA

M. Julien Daudu a été le principal représentant du LDAC, avec M. Alexandre Rodríguez, à la réunion hybride du Conseil consultatif de l'AECP du 4 avril. Tous deux ont préparé une note de synthèse pour informer l'AECP de l'évolution du travail depuis la dernière réunion et des priorités à venir dans le cadre SCV. Ils ont aussi fait un commentaire sur la question de l'application de l'Accord relatif aux mesures de l'état du port ou PSMA de la FAO dans les ports de l'UE aux navires battant le pavillon de l'UE, en réponse à la question posée par Matthew Camilleri de la FAO à cet égard.

6. Procédure d'élection du Comité exécutif et changement de siège

- **Description de la procédure électorale de la part du Secrétariat**

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, explique la procédure électorale détaillée sur le site Internet du LDAC, sous le lien :

https://ldac.eu/images/EN_Updated_Electoral_Procedure_Executive_Committee_LDAC_May2022.pdf

- **Candidatures reçues :**

- o **Président et Vice-présidents :**

Le Secrétaire général, Alexandre Rodríguez, annonce les candidatures reçues pour les postes de Président et Vice-présidents du LDAC :

- Présidence :

M. Iván López (AGARBA) Secteur extractif

- Vice-présidences :

- Vanya Vulperhorst (OCEANA) Autres groupes d'intérêt

- Juan Manuel Liria (CEPESCA) Secteur extractif

- Marc Ghiglia (CNPOMEM) Secteur extractif

- o **Membres du Comité exécutif**

Les candidatures reçues pour adhésion au Comité exécutif sont disponibles à la consultation sur le lien suivant, et M. Rodríguez les a exposées :

https://ldac.eu/images/List_Candidate_Organisations_ExCom_2022-2025_5May.pdf

- **Changement de siège du Secrétariat - exigence statutaire**

Le changement de siège est approuvé. La nouvelle adresse est : c/Núñez de Balboa 49-3^o izquierda. Madrid 28001.

Les statuts seront mis à jour avec la nouvelle adresse.

12:00h Autres affaires – Clôture de la réunion.

Tous les points ayant été traités, le Président lève la séance. Il remercie les membres et les observateurs pour leur présence et leur collaboration, le Secrétariat du LDAC pour son travail d'organisation et de coordination logistique et documentaire, et l'équipe des interprètes pour leur excellent travail.

La séance est levée.

ANNEXE I : LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES 18 mai 2022 - Madrid / Vidéoconférence

PERSONNES PRÉSENTES physiquement

1. Iván López. AGARBA/CEPESCA
2. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE
3. Juan Manuel Liria. CEPESCA
4. Rocío Béjar. CEPESCA
5. Marc Ghiglia. CNPMMEM
6. Juan Manuel Trujillo. ETF
7. Vanya Vulperhorst. OCEANA
8. Despina Symons. EBCD
9. Raúl García. WWF
10. Aivaras Labanauskas. Lithuanian Long Distance Fisheries Association

PERSONNES PRÉSENTES via Zoom

11. Luis Vicente. ADAPI
12. Tim Heddema. Dutch Pelagic Fisheries Association
13. Sean O'Donoghue. KFO
14. Roberto Alonso. ANFACO/AIPCE-CEP
15. Francisco Mari. Bread for the World
16. Emil Remisz. NAPO
17. Erik Bjørn. Living Sea
18. Einar Bergur Ingvarsson. ELDFFA (Estonian Long Distance Fishing Association)
19. Esben Sverdrup-Jessen. DPPO
20. Jean Christophe Vandeveldde. PEW
21. Pierre Commere. FIAC

Présidents et Vice-présidents des GT

22. Gerard van Balsfoort. DPFA (via Zoom)
23. Julien Daudu. EJF (via Zoom)
24. Daniel Voces. EUROPÊCHE (en personne)

OBSERVATEURS présents physiquement

25. Ignacio Fresco. OCEANA
26. Anne-France Mattle. EUROPÊCHE
27. Ment van der Zwan. EUROPÊCHE
28. David Troncoso. ANASCO
29. Isadora Moniz. OPAGAC
30. Alexandra Philippe. EBCD
31. Eduardo Míguez. Puerto Celeiro
32. Alexandre Rodríguez. LDAC
33. Manuela Iglesias. LDAC

OBSERVATEURS (via Zoom)

34. Anders Jessen. DG MARE
35. Edelmiro Ulloa. OPNAPA/ACEMIX
36. Ángela Cortina. OPP3

37. Rosalie Tukker. EUROPÊCHE
38. Katarina Sipic. AIPCE-CEP
39. José Beltrán. OPP-7 Burela
40. Yobana Bermúdez. Conxemar
41. Jeanne Delor. Earthworm Foundation – TUPA
42. Okeloh Namadoa. AFRIFISH
43. Ana Sedenko. Ministère de l’agriculture de la République de Lituanie.
44. Annina Bürgin. MarInnLeg
45. Carla Baz. MarInnLeg
46. Guiomar Henares Rodríguez. Secrétariat général de la pêche (MAPA)
47. Carlos Lorenzo Amigo. SG Affaires juridiques, Secrétariat général de la pêche (MAPA)
48. Isabel Artime. SGP
49. Teresa Ribera. SGP